

FRANCE – Procès des onze d’Avelin

Par Christophe NOISETTE

Publié le 15/09/2005

Le 15 septembre 2001, une soixantaine de “faucheurs volontaires” a participé à la destruction de plants de betteraves GM à Avelin, cultivés pour Advanta. Parmi les faucheurs, 11 ont été inculpés et sont passés les 29 et 30 septembre 2005, devant la 5ème chambre correctionnelle de Lille pour “dégradation de bien d’autrui en réunion”. Les inculpés sont trois syndicalistes de la CNT, trois élus verts au conseil régional et à la ville de Lille et trois syndicalistes de la Confédération paysanne. Le ministère public a requis des peines allant d’un à cinq mois de prison avec sursis à l’encontre des 11 inculpés et 1000 euro d’amende pour les trois élus Verts. Le jugement a été mis en délibéré au 3 novembre.

Adresse de cet article : https://infogm.org/article_journal/france-proces-des-onze-davelin/